



**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'AVB
DU JEUDI 2 JUILLET 2020
VALLEE DE LA JEUNESSE, LAUSANNE**

PROCES-VERBAL

Michel Berthet souhaite la bienvenue aux représentants des clubs, en ce lieu inhabituel mais rendu nécessaire en raison de la situation sanitaire actuelle, et déclare l'assemblée générale de l'Association Vaudoise de Basket ouverte à 19h50.

Il salue la présence des représentants de Swiss Basketball, Messieurs Erik Lehmann, directeur compétition Elite et technique, accompagné de Valère Bula, Coordinateur compétition et développement, ainsi que de Monsieur Julien Echenard, délégué au sport associatif et populaire du SEPS et de Monsieur Florian Etter, répondant de la relève du Service de l'éducation et du sport du canton de Vaud.

Se sont excusés :

Monsieur Giancarlo Sergi, Président de Swiss Basketball.

Monsieur Philippe Rupp, du Service de l'éducation physique et des sports et secrétaire général de la Fondation du Fonds du Sport vaudois

1. CONTROLE DU DROIT DE PARTICIPATION, SIGNATURE DE LA LISTE DES PRESENCES ET RETRAIT DU MATERIEL DE VOTE

Clubs convoqués :

L'Association compte aujourd'hui 26 clubs actifs.

Tous les clubs ont été convoqués par courriel du 22 juin 2020 comprenant l'ordre du jour définitif et l'ensemble des annexes.

Clubs présents :

22 clubs avec droit de vote

1 club sans droit de vote (BBC Rosay, autorisé à voter pour les comptes 2018-2019 car il n'était pas encore démissionnaire).

Majorité à 12

Club excusé :

BBC Nyon

Les Loutres Basketball Club

Club non excusé :

Aigle Basket

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Michel Berthet propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Modifier le point 11
Étant donné qu'il n'y a pas de proposition du CC ou des clubs au point 11. Nous vous proposons de mettre à la place la présentation du Budget et donc de modifier l'ordre du jour comme suit :
11. Budget 2020-2021
- Et de rajouter au point 12
12. Admissions, mutations et démissions des clubs
 - Demande de modification de nom du club d'Union Sportive Terre-Sainte.

L'ordre du jour, avec les modifications, est adopté à l'unanimité.

3. NOMINATION DE L'ORGANE DE CONTROLE ET DES SCRUTATEURS

Nomination de l'organe de contrôle :

Didier Jaquerod, Président de la Commission de Recours.

Nomination des scrutateurs :

Alexis Margot (Morges St Prex Basket)

Michaël Stalder (Lausanne Ouest Basket)

Il n'y a pas d'opposition à ces nominations.

4. RAPPORTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DE LA SAISON 2019-2020

a. Rapport du président central

Il n'y a pas de rapport du président central puisque démissionnaire au 31 décembre 2019.

b. Rapport de la commission des arbitres

c. Rapport de la commission technique

d. Rapport de la commission mini

e. Rapport de la commission discipline et protêts

f. Rapport de la commission de recours

Il n'y a pas de rapport de la commission de recours car aucun cas n'a été enregistré lors de la saison 2019-2020.

Il n'y a pas de question.

5. APPROBATION DES RAPPORTS ET DECHARGE AUX ORGANES DE L'AVB

Les rapports sont acceptés et décharge est donnée à leurs auteurs à l'unanimité.

6. RESULTATS DES COMPTES GENERAUX AVB 2018-2019

ET

7. RAPPORT DE L'AUDIT

Michel Berthet rappelle que les comptes 2018-2019 ont fait l'objet d'un audit et propose que le point 7. Rapport de l'audit soit traité et adopté en même temps que les comptes, puis passe la parole à Anne-Catherine Doyer, responsable des finances.

Anne-Catherine Doyer rappelle que les comptes ont été envoyés à l'avance et demande s'il y a des questions, Rolf Gerber, qui a mené l'audit et elle-même sont là pour y répondre.

René Cudré-Mauroux (Vevey Riviera Basket) demande pourquoi les comptes vont du 1^{er} septembre 2018 au 6 septembre 2019 ?

Anne-Catherine Doyer répond que des écritures ont été passées jusqu'au 6 septembre. Les comptes 2019-2020 commenceront bien au 1^{er} septembre 2019.

Michel Racloz (Renens Basket) demande aux membres du comité ce qu'ils comptent faire face aux manquements de l'ancien Président José Fernandez Utges et aux coûts que cela a engendrés ?

Anne-Catherine Doyer répond que pour éviter de perdre plus de temps et de dépenser plus d'énergie sur ce dossier, le comité préfère aller de l'avant et se consacrer sur l'avenir.

Michel Berthet ajoute que José Fernandez Utges a une responsabilité morale forte, mais que si nous engageons des poursuites, cela sera long, coûteux et au final, l'argent récupéré ne couvrera pas les frais engagés, sans parler de l'énergie dépensée.

René Cudré-Mauroux (Vevey Riviera Basket) demande à quoi correspond la provision pour charges éventuelles d'un montant de CHF 21'500.- ?

Anne-Catherine Doyer répond que c'est une réserve en cas de contrôle de l'AVS ou de l'ACI.

Michaël Stalder (Lausanne Ouest Basket) demande ce qui a été fait pour les salaires de l'ancienne secrétaire Valérie Kees pour décembre 2019 et janvier 2020 ?

Anne-Catherine Doyer répond qu'une somme pour solde de tout compte a été convenue et qu'aucune autre heure supplémentaire ne lui a été payée.

Michaël Stalder (Lausanne Ouest Basket) demande comment le comité juge sa responsabilité face à cette situation ?

Anne-Catherine Doyer répond que, de son expérience personnelle, dès son arrivée au comité en 2016, elle a été étonnée de cette façon de faire, basant tout sur la confiance, et que c'était alors impossible de discuter les comptes ou le budget avec le président d'alors, José Fernandez Utges qui ne semblait pas avoir conscience de l'importance d'une comptabilité bien tenue.

Michel Voide complète la réponse en ajoutant que c'est lors de l'assemblée générale du 18 juin 2019 que le comité a enfin pris conscience de la situation et a agi en conséquence.

Michel Racloz (Renens Basket) constate qu'il y a 3 clubs débiteurs inscrits aux Pertes et Profits des comptes. Pourquoi ?

Anne-Catherine Doyer répond que là était tout le problème. Les rappels n'étaient pas envoyés et il n'y avait pas de suivi. Aujourd'hui, une telle situation ne peut plus se produire car un suivi strict a été mis en place. Elle précise que la comptabilité de l'AVB est

particulière avec 6 comptes différents mais que cela va être modifié et simplifié pour une meilleure vision avec un seul compte et une ventilation comptable

Luca Gradassi (DEL Basket) fait remarquer que ce sont des clubs qui n'existent plus. Anne-Catherine Doyer répond qu'en effet, ils n'existent plus et qu'il est donc extrêmement difficile, voire impossible, de récupérer cet argent.

René Cudré-Mauroux (Vevey Riviera Basket) demande si les débiteurs mentionnés dans les comptes 2018-2019 ont tous payés ?

Anne-Catherine Doyer répond que oui. À ce jour, tous les clubs sont à 0 et ont, soit été remboursés, soit payés ce qu'il devait encore, sauf 2 clubs qui sont encore débiteurs mais avec lesquels nous sommes en discussion pour que le paiement intervienne avant le 15 juillet.

Michaël Stalder (Lausanne Ouest Basket) demande à quoi correspond le montant qui a été remboursé aux clubs ?

Anne-Catherine Doyer répond que ce sont les acomptes d'arbitrage qui n'ont pas été utilisés à la suite de l'arrêt du championnat, au prorata de ce qui avait été payé. Jonathan Bischof doit faire parvenir un décompte détaillé aux clubs.

René Cudré-Mauroux (Vevey Riviera Basket) demande si l'audit a modifié la comptabilité et si des écritures ont été ajoutées, qui se trouvent dans les comptes que nous avons ce soir ? Rolf Gerber et Anne-Catherine Doyer répondent conjointement qu'effectivement, l'audit a bien modifié la comptabilité.

Rolf Gerber est remercié et chaleureusement applaudi par l'assemblée.

8. VOTATION DES COMPTES ET DECHARGES AUX RESPONSABLES

Les comptes et les rapports d'audit sont acceptés et décharge est donnée à leurs auteurs à l'unanimité.

Antoine Regillo prend la parole pour saluer le travail titanesque accompli par Anne-Catherine Doyer, Michel Berthet et Michel Voide et le nombre d'heures qu'ils ont passé afin de présenter aujourd'hui des comptes clairs et justes.

9. ÉLECTIONS STATUTAIRES SELON PROPOSITION DU COMITE CENTRAL

Michel Berthet précise que le comité central fait partie d'un ensemble qui s'imbrique avec les modifications des statuts prévus au point 10 et dans le cas où les propositions pour le comité central seraient refusées, les points 10 et suivants seraient considérés comme caduques.

Il informe l'assemblée du travail sans relâche fait depuis décembre 2019 afin que l'activité de l'association n'ait pas à pâtir de la situation et pour élaborer un projet qui tienne compte des suggestions reçues.

Afin d'être transparent, tous les postes d'entraîneurs, le poste du ou de la secrétaire /secrétaire-comptable et le nouveau poste de webmaster seront mis au concours.

Michel Berthet lit la lettre de démission du trésorier, Jean-Marc Boog et l'excuse pour son absence.

COMITE CENTRAL

Anne-Catherine Doyer propose d'élire :

Michel Berthet **Président**

Michel Berthet est élu à l'unanimité par acclamation.

Michel Berthet propose d'élire :

Anne-Catherine Doyer **Responsable des finances**

Anne-Catherine Doyer est élue à l'unanimité par acclamation.

Michel Berthet annonce les autres membres du comité :

Dominique Michaux **Responsable calendrier et homologations**

Michel Voide **Responsable technique, coordinateur des SAE et de la sélection et chef de la relève**

Nicolas Bourquin **Responsable des compétitions seniors et jeunesse**

Catherine Gerber (Lausanne-Ville/Prilly Basket) demande à quoi correspond le poste de Nicolas Bourquin ?

Michel Berthet lui répond que c'est lui qui va gérer les championnats cantonaux jeunesse et 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} ligue, etc.

Ferdinand Ndoh (NWO Basket) trouve ces élections peu habituelles.

Michel Berthet lui répond que seuls le président et le responsable des finances doivent être élus individuellement, les autres membres du comité peuvent être élus ensemble.

Ferdinand Ndoh (NWO Basket) demande pourquoi il y a les élections avant de connaître les projets ?

Michel Berthet répond que le comité a été réduit à 5 personnes, comme suggéré.

Plusieurs personnes interviennent brièvement, puis Anne-Catherine Doyer précise qu'ils ont suivi la demande des clubs en faisant un comité avec moins de personnes, donc 5, avec en plus, hors comité, Antoine Regillo pour l'arbitrage et un (e) secrétaire ou secrétaire-comptable qui gèrera les écritures quotidiennement. Concernant la bonne marche de l'association, Michel Voide reprendra la responsabilité de la partie technique, à savoir les SAE, les sélections, les relations avec Swiss Basketball et avec les clubs, la relève et il n'entraînera plus d'équipe de sélection, afin de ne plus cumuler les différentes fonctions.

Michel Voide confirme et ajoute qu'effectivement, à la suite des remarques faites, le comité, et plus particulièrement le responsable technique partagera plus avec les clubs afin de faire avancer les projets et qu'ils aboutissent. Il continue d'exposer son idée du futur poste de responsable technique et annonce une réunion avec les responsables techniques des clubs au mois de septembre.

Luca Gradassi (DEL Basket) trouve étrange de parler de la structure avant de parler de qui sera dans la structure.

Michel Berthet répond que le but du comité est d'apporter plus de sérénité et de transparence en présentant un projet concret afin d'assurer la stabilité, le sérieux et la

discipline au sein du comité.

Michel Racloz (Renens Basket) propose de faire confiance en l'équipe qui est présente et de poursuivre avec l'ordre du jour, quitte à discuter, à la prochaine assemblée générale d'une vision du basket à moyen-long terme.

Michel Berthet complète en disant que le comité ne peut pas annoncer des changements considérables si les membres ne sont pas sûrs d'être élus. Le travail de ces prochains mois sera de redonner de la stabilité et un cadre à l'AVB.

Patrick Fleury (Union Lavaux Riviera Basket) demande sur quoi sont basées les indemnités des membres du comité.

Michel Berthet lui répond que cela sera discuté plus tard dans l'ordre du jour.

Catherine Gerber (Lausanne-Ville/Prilly Basket) demande quelle est la position d'Antoine Regillo au comité ?

Michel Berthet lui répond que le responsable de l'arbitrage est élu par les arbitres et il ne fait pas partie du comité. Il a une voix consultative.

Antoine Regillo précise qu'en effet, il n'hésite pas à s'exprimer et le comité en tient compte.

Raphaël Führer (Blonay Basket) demande ce qu'il en est du poste d'Anne-Catherine Doyer pour le mini basket ?

Michel Berthet répond qu'elle va continuer à s'en occuper. La collaboration entre Anne-Catherine Doyer et Dominique Michaux a toujours très bien fonctionné, cela va donc continuer ainsi. Michel Voide ajoute que la commission technique est aussi là pour le mini basket.

Yssam Ben Khelifa (BBC Cossonay) félicite Anne-Catherine Doyer pour le sérieux de son travail mais demande si cela ne fait pas trop de cumuler responsable des finances et mini basket ?

Anne-Catherine Doyer répond qu'elle a maintenant beaucoup de temps et qu'elle ne s'occupera pas de la comptabilité, c'est pourquoi le comité recherche un (e) secrétaire-comptable ou un (e) secrétaire et une fiduciaire. Anne-Catherine Doyer supervisera le tout.

Luca Gradassi (DEL Basket) demande si le (la) futur (e) secrétaire fera partie du comité ?

Michel Berthet répond que non.

Michaël Stalder (Lausanne Ouest Basket) demande quelle est la différence entre le poste de Michel Voide et Nicolas Bourquin ?

Nicolas Bourquin explique qu'il sera l'antenne pour toutes les compétitions.

S'en suit une vive discussion au terme de laquelle a lieu l'élection des membres du comité.

Les autres membres du comité sont élus à l'unanimité par acclamation.

COMMISSION DISCIPLINE & PROTETS

Michel Berthet annonce la démission d'Alexandre Favini et le remercie chaleureusement pour son travail. Vanja Jamina (excusée) est candidate à sa succession pour le poste de présidente.

Vanja Jamina est élue à l'unanimité par acclamation.

Les autres membres :
Marie-Rose Fernandez (Espérance sportive Pully)
René Cudré-Mauroux (Vevey Riviera Basket)
Olivier Schott (US Yverdon Basket)

Sont réélus à l'unanimité par acclamation.

COMMISSION DE RECOURS

Il n'y a pas de changement :

Didier Jaquerod : Président
Daniel Henriod : vice-président
Luca Gradassi : membre suppléant
Alexis Margot : membre suppléant

Sont réélus à l'unanimité par acclamation.

VERIFICATEURS DES COMPTES 2020-2021

Le club de BBC Cossonay est sortant
Le club de Morges St-Prex Red Devils devient rapporteur
Le club d'US Yverdon Basket est membre
Le club de BBC Yvonand est élu suppléant

Sont élus à l'unanimité par acclamation.

DELEGUES SWISS BASKETBALL

Compte tenu du nombre de licenciés, l'AVB a droit à 8 membres :

Michel Berthet (Président AVB)
Michel Voide (Responsable technique)
Anne-Catherine Doyer (BC Epalinges)
Catherine Gerber (Lausanne-Ville/Prilly Basket)
Roberta Balmat (Gland)
Raphaël Führer (Blonay Basket)

Se proposent :
Agnès Pittet (Echallens Basket Club)
Luca Gradassi (DEL Basket)

Les suppléants seront pris parmi les autres membres du comité.

Sont élus à l'unanimité par acclamation.

Alexandre Favini, Président sortant de la commission discipline et protêts, propose de nommer Marie-Rose Fernandez membre d'honneur de l'AVB pour son engagement sans faille pour le basket féminin vaudois en général et pour la commission discipline et protêts

en particulier depuis de très nombreuses années.

La proposition est acceptée sous les acclamations de l'assemblée.

Marie-Rose Fernandez est nommée membre d'honneur de l'AVB.

10. PROPOSITIONS STATUTAIRES (ART. 12.2 SC)

- **MODIFICATIONS DES STATUTS CENTRAUX (VOIR ANNEXES)**
- **REGLEMENT FINANCIER**

Anne-Catherine Doyer présente les modifications à apporter :

Proposition 1

Article 3 Buts

Ancien

3.3 Organiser les compétitions cantonales et régionales (au besoin avec l'aide d'autres associations comme la Conférence Ouest de Basketball (COBB)) et décerner les titres cantonaux.

Nouveau

3.3 Organiser les compétitions cantonales (au besoin en collaboration avec d'autres associations régionales) et décerner les titres cantonaux.

La proposition de modification est acceptée à l'unanimité.

Proposition 2

Article 5 Exercice & Saison

Ancien

5.2 L'exercice comptable commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août de l'année suivante.

Nouveau

5.2 L'exercice comptable commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Anne-Catherine Doyer précise que la saison 2019-2020 va du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 et la saison 2020-2021 ira du 1^{er} septembre au 30 juin afin d'avoir une saison 2021-2022 du 1^{er} juillet au 30 juin.

La proposition de modification est acceptée à l'unanimité.

Proposition 3

Article 10 Composition et tenue de l'assemblée

Ancien

10.4 Elle est présidée par le président de l'AVB ou l'un de ses vice-présidents.

Nouveau

10.4 Elle est présidée par le président de l'AVB ou le vice-président.

Proposition 4

Article 13 Pouvoir administratif de l'assemblée générale

Ancien

13.1 Élit :

b) le ou les vice-président (s).

c) le trésorier central.

d) les autres membres du comité central, à l'exception du président de la commission des arbitres.

Nouveau

b) supprimer ce poste, voir point c)

b) le responsable financier.

c) les autres membres du comité central, à l'exception du président de la commission des arbitres. Le comité central nomme le vice-président parmi ces membres.

Puis adapter la nouvelle numérotation.

Michaël Stalder (Lausanne Ouest Basket) demande si le vice-président a un cahier des charges ?

Anne-Catherine Doyer répond que non. Et c'est pour cette raison qu'il est nommé parmi les autres membres du comité qui ont déjà une fonction.

A ajouter

i) la fiduciaire ou l'organe de contrôle

Si la modification pour le responsable financier est acceptée, modifier :

- Page 2 des statuts : 40. Trésorier central par responsable financier.
- Articles 23.1 e), 24.3 c), 40, 40.1 et 40.3 : Trésorier central par responsable financier.

La proposition de modification est acceptée à l'unanimité.

Proposition 5

Article 22 Assemblée des présidents de club

Ancien

22.2 L'assemblée des présidents de club est présidée par le président central de l'AVB ou l'un des vice-présidents. Le procès-verbal est tenu par le secrétaire ou, en cas d'indisponibilité, par un remplaçant agréé par l'APC.

Nouveau

L'assemblée des présidents de club est présidée par le président central de l'AVB ou le vice-président. Le procès-verbal est tenu par le secrétaire ou, en cas d'indisponibilité, par un remplaçant agréé par l'assemblée des présidents de club.

La proposition de modification est acceptée à l'unanimité.

Proposition 6

Article 24 Composition et nomination

Ancien

24.5 Le secrétaire est engagé avec un contrat de droit privé par le comité central qui décide de son salaire et le fait figurer au budget.

Nouveau

24.5 Le secrétaire est engagé avec un contrat de droit privé par le comité central qui décide de son salaire et le fait figurer au budget. Il fait partie du comité et a une voix consultative.

Yssam Ben Khelifa (BBC Cossonay) trouve que si la secrétaire a une voix consultative alors que son contrat est discuté, il y a conflit d'intérêt.

Michel Berthet répond que non. Elle sera là pour s'occuper des PV et de l'administratif, mais c'est le comité qui lui soumet son contrat de travail et elle ne participe pas à l'élaboration de ce contrat.

S'en suit une discussion entre les représentants des clubs et le comité.

La proposition de modification est refusée.

Proposition 7

Article 24 Composition et nomination

Nouveau

24.7 Les membres du comité central bénéficient d'une indemnisation correspondant à leur cahier des charges et respectant le règlement des indemnisations des membres du comité central, validé par l'assemblée générale de l'AVB.

Anne-Catherine Doyer ajoute que cet article fait partie d'un règlement financier qui a également été envoyé. Il doit être mentionné dans les statuts que les membres du comité reçoivent une indemnité qui fait partie d'un règlement financier voté par l'assemblée générale afin d'être transparent.

René Cudré-Mauroux (Vevey Riviera Basket) demande si le fait que ce soit des indemnités limite leur montant à CHF 2'300.- / an.

Anne-Catherine Doyer répond que non, les montants versés aux membres du comité seront déclarés à l'AVS, s'ils dépassent CHF 2'300.- / an.

Le point 24.7 devient 24.8

La proposition de modification est acceptée à l'unanimité.

Proposition 8

Article 26 Pouvoir législatif

Ancien

26.1 Ratifie les règlements présentés par les commissions, dans la mesure où l'AG n'est pas compétente pour le faire.

Nouveau

26.1 Ratifie les règlements présentés par les commissions, dans la mesure où l'assemblée Générale n'a pas pu les voter. Ils seront adoptés à l'assemblée générale suivante.

La proposition de modification est acceptée à l'unanimité.

Proposition 9

Article 33 Les commissions

Ancien

33.2 Elles établissent leurs propres règlements et leurs cahiers des charges et les soumettent, pour ratification, au comité central, dans la mesure où l'AG n'est pas compétente pour le faire.

Nouveau

33.2 Elles établissent leurs propres règlements et leurs cahiers des charges et les soumettent, au comité central qui les ratifie dans la mesure où l'assemblée générale n'a pas pu les voter. Ils seront adoptés à l'assemblée générale suivante.

La proposition de modification est acceptée à l'unanimité.

Proposition 10

Article 33 Les commissions

Ancien

33.3 Elles prennent, après étude et enquête, toutes les décisions nécessaires et utiles à la poursuite de leur but et les soumettent, pour ratification, au comité central, dans la mesure où l'AG n'est pas compétente pour le faire.

Nouveau

33.3 Elles prennent, après étude et enquête, toutes les décisions nécessaires et utiles à la poursuite de leur but et les soumettent au comité central qui les ratifie dans la mesure où l'assemblée générale n'a pas pu les voter. Ils seront adoptés à l'assemblée générale suivante.

La proposition de modification est acceptée à l'unanimité.

Proposition 11

Article 35 Commission des arbitres

Ancien

35.1 Une commission des arbitres est formée à titre permanent. Elle se compose de 5 à 9 membres, présentés par le groupement des arbitres. Son président est automatiquement le délégué régional à l'arbitrage et fait d'office partie du comité central.

Nouveau

35.1 Une commission des arbitres est formée à titre permanent. Elle se compose de 5 à 9 membres, présentés par le groupement des arbitres. Son président est automatiquement le

délégué régional à l'arbitrage et fait d'office partie du comité central. Il n'a qu'une voix consultative.

Nouveau

35.3 e) elle établit son budget de fonctionnement qui sera soumis à l'assemblée générale pour approbation.

La proposition de modification est acceptée à l'unanimité.

Proposition 12

Article 38 Commission technique

Ancien

38.2 La commission technique se compose :

- a) d'un président élu par l'assemblée générale et qui est également membre du comité central
- b) d'un vice-président
- c) d'un ou plusieurs membres, si nécessaire

Nouveau

- a) d'un responsable technique qui est également membre du comité central.
- b) d'un ou plusieurs membres, si nécessaire.
- c) supprimé

La proposition de modification est acceptée à l'unanimité.

Proposition 13

Article 40 Trésorier central

Ancien

40. Trésorier central

Nouveau

40. Responsable financier

Ancien

40.1 Le trésorier central est responsable de la tenue des comptes. Il prépare le budget qu'il soumet au comité central. Il présente son rapport chaque année à l'assemblée des présidents de club.

Nouveau

40.1 Le responsable financier est responsable du suivi des comptes. Chaque commission lui transmet son budget propre, puis il établit le budget global et le soumet au Comité central.

Suite à une remarque de Rolf Gerber la phrase est légèrement modifiée afin d'être acceptée.

Ancien

40.3 Il établit les décomptes entre le Trésorier central de Swiss Basketball et l'AVB.

Nouveau

40.3 Il contrôle les décomptes envoyés par Swiss Basketball.

Ancien

40.6 Il a la signature collective à deux avec le président, le vice-président ou le président technique.

Nouveau

40.6 Il a la signature collective à deux avec le président, le vice-président ou le responsable technique.

Les propositions de modification sont acceptées à l'unanimité.

Anne-Catherine Doyer ajoute que dans le règlement financier qui vous a été envoyé, la procédure de remboursement des frais est détaillée. Les frais devront être justifiés et visés, ce qui n'était pas le cas avant. Vous y trouverez également les indemnités des membres du comité.

Les cahiers des charges des membres du comité seront établis et présentés lors de l'assemblée des présidents de club.

Le règlement financier est accepté à l'unanimité.

11. BUDGET

Michel Berthet précise en introduction du budget qu'en cas de bénéfice, une répartition sera faite entre tous les clubs en temps voulu.

Anne-Catherine Doyer demande s'il y a des questions quant au budget présenté ? Elle précise qu'il a été établi selon leur expérience depuis le début de l'année et en tenant compte des remarques faites.

Rolf Gerber s'interroge sur ce qu'est l'amortissement ?

Michel Berthet lui répond qu'il s'agit des équipements sportifs, administratifs, etc.

S'en suit un échange entre Rolf Gerber, Anne-Catherine Doyer et Michel Berthet.

Rolf Gerber demande si les charges sociales sont comprises dans les indemnités diverses et le secrétariat personnel portés au budget ?

Anne-Catherine Doyer lui répond que oui.

Luca Gradassi (DEL Basket) demande si le budget de fonctionnement reste tel quel (CHF 60'000.-) ou s'il sera remplacé ?

Anne-Catherine Doyer lui répond que c'est justement à ce propos qu'il faudra que les clubs se prononcent. Soit un budget de fonctionnement payé par équipe, soit financé par une augmentation des licences.

René Cudré-Mauroux (Vevey Riviera Basket) demande si les indemnités des entraîneurs du SAE sont des salaires ?

Michel Berthet répond que oui, avec des contrats et le paiement des charges sociales.

René Cudré-Mauroux (Vevey Riviera Basket) demande ce qu'est le fonds Martinet et le

montant inconnu ?

Michel Berthet répond que le fonds Martinet et une aide à fonds perdu qui est distribuée par le fonds du sport pour le sport d'Elite.

Florian Etter précise que c'est une ligne budgétaire de l'état qui a pour but d'aider les associations sportives du canton qui gèrent un sport-études dans la scolarité obligatoire. Le montant est progressif jusqu'à 17 élèves. Vous en gérez 24. Le montant maximum de CHF 20'000.- vous sera donc versé.

Michel Berthet précise que ce montant doit être entièrement dévolu au SAE.

Florian Etter ajoute qu'en effet, cette aide doit servir à introduire la professionnalisation dans le SAE (contrats d'entraîneurs, etc.)

Olivier Schott (US Yverdon Basket) demande pourquoi le montant de CHF 14'000.- versé par Swiss Basketball n'est pas mentionné ?

Michel Berthet répond qu'il est prévu d'en parler dans les divers car l'information est arrivée trop tard pour que le montant soit porté au budget.

Anne-Catherine Doyer présente le budget de fonctionnement.

Statutairement, le financement du budget de fonctionnement doit être proposé lors de chaque assemblée générale. Le comité propose donc deux modes de financement différents, à savoir :

- a) garder le financement actuel avec un montant fixe par équipe (CHF 438.- pour la saison en cours).
- b) augmenter le montant de la redevance sur les licences selon la proposition jointe au budget et envoyée aux clubs avec la convocation.

Michaël Stalder (Lausanne Ouest Basket) dit que cela fonctionne si tous les joueurs licenciés jouent.

Anne-Catherine Doyer répond que les licenciés non-joueurs ne subissent pas d'augmentation (NOC dans la présentation).

S'en suit une vive discussion entre l'assemblée et le comité.

Anne-Catherine Doyer précise que, l'augmentation du montant de la redevance sur les licences permet de mieux gérer le budget du club car le paiement se fait en début de saison, alors que le paiement par équipe se fait en mars, ce qui est très tard dans la saison.

Elle fait également remarquer que dans le cas de l'augmentation du montant de la redevance sur les licences, le montant total ne fera pas CHF 60'000.- mais que les inscriptions des autres associations régionales combleront la différence.

La proposition b) "augmenter le montant de la redevance sur les licences selon la proposition jointe au budget et envoyée aux clubs avec la convocation" (version à CHF 25.-) est acceptée.

Le budget est accepté à la majorité.

Votes pour	18
Vote contre	0
Abstentions	4

12. ADMISSIONS, MUTATIONS ET DEMISSIONS DES CLUBS

- **DEMISSION DU CLUB BBC ROSAY**
- **DEMANDE DE MODIFICATION DE NOM DU CLUB D'UNION SPORTIVE TERRE-SAINTE.**

Le club du BBC Rosay démissionne.

L'assemblée prend acte.

Le club d'Union Terre-Sainte demande à changer de nom en Terre-Sainte Tiger Knight.

Le nouveau nom est accepté à l'unanimité.

13. NOMINATION DU CLUB ORGANISATEUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2021

Le Président demande à l'assemblée si un club souhaite organiser l'assemblée générale 2021 ?

Le club du BC Epalinges, qui fête son 50^{ème} anniversaire se propose. L'assemblée accueille cette proposition sous les applaudissements.

14. DIVERS

1. Projet de création d'un CPE féminin sur Vaud

Les clubs de Lausanne-Ville/Prilly Basket et d'Espérance Sportive Pully projette conjointement de mettre sur pied un CPE féminin. Michel Berthet précise qu'un seul CPE peut être constitué par association. Si plusieurs clubs se proposent comme CPE, le meilleur est choisi par Swiss Basketball.

Michel Voide ajoute que toutes les joueuses du canton sont les bienvenues dans cette structure, et non pas uniquement celles des clubs mentionnés ci-dessus.

2. SAE Gymnase

Michel Berthet annonce que la suite du SAE est maintenant assurée avec la création d'un sport-études gymnase.

Michel Voide ajoute qu'avec la collaboration du directeur du gymnase de Chamblandes, un gymnase basket a été créé selon la même structure que le SAE de Pully Arnold Raymond. Il y a 6 inscriptions, idéalement, il en faudrait 8.

Michel Berthet précise que l'AVB est en discussion pour accepter également les apprentis.

3. Infos Swiss basketball

a. Un changement de classe d'âges a été accepté et nous passerons des années impaires aux années paires (U6-U8-U10-U12-U14-U16-U18 masculin et féminin et U20 masculin) dès la saison 2021-2022.

b. Une nouvelle plateforme est mise en place pour la saison 2021-2022 pour remplacer Basketpl@n. Elle sera déjà utilisée lors de la saison 2020-2021 pour les matches de ligues nationales et les tournois des sélections. Toutefois, tous les licenciés doivent être inscrits sur cette plateforme dès la saison 2020-2021.

S'en suit une vive discussion menée par la crainte d'un surcroît de travail pour les clubs et d'un abus de l'utilisation des données personnelles.

Valère Bula précise que cette transition est obligatoire, justement à cause de la protection des données personnelles imposée légalement.

Michel Berthet expose tous les avantages amenés par l'informatisation.

c. Swiss Basketball reverse une partie de son bénéfice aux clubs et aux associations régionales. En fonction du nombre de licenciés, l'AVB touchera environ CHF 15'000.- .

Le comité vient d'en être informé et prépare une proposition d'utilisation de ce montant à présenter aux clubs lors de la prochaine assemblée des présidents de club.

4. Coupes Vaudoises :

Il y a 2 candidats pour accueillir la finale, le samedi 1^{er} mai, il s'agit de Green Foxes Gland Basketball et du BBC Nyon. Étant donné que Gland devait organiser la finale cette saison et que cela n'a pas pu avoir lieu à cause de la pandémie, ils organiseront la finale en 2021 et Nyon pourra l'organiser la saison d'après, soit en 2022.

- 1/8 de finale US Yverdon Basket
- 1/4 de finale Morges St Prex Red Devils
- 1/2 finale Espérance Sportive Pully
- Finale Gland

5. Projet de championnat à 12 équipes en 2^{ème} et 3^{ème} ligue cantonale masculine.

Dans le but d'avoir 12 équipes en 2^{ème} et 3^{ème} ligue et 8 équipes ou plus en 4^{ème} ligue :

- 2 équipes vont passer de 3^{ème} en 2^{ème} ligue, il s'agit de Gland 1 et Echallens 1.
- 7 équipes souhaitent passer de 4^{ème} en 3^{ème} ligue, pour 5 places disponibles (l'équipe de Martigny ayant demandé à être reléguée de 3^{ème} ligue en 4^{ème} ligue). Compte tenu des résultats du début de saison, 2 équipes vont rester en 4^{ème} ligue, il s'agit de Blonay et Renens. Quant aux 5 autres équipes, à savoir Echallens 2, US Yverdon 2, Cossonay, Agaune 4LM et Lausanne-Ville/Prilly, elles sont toutes susceptibles de monter en 3^{ème} ligue.

L'assemblée choisi sous les applaudissements de faire monter en 3^{ème} ligue les 5 équipes les mieux classées, plutôt que de faire un tirage au sort parmi les 7 équipes.

6. La prochaine réunion des clubs concernant le mini basket aura lieu le jeudi 10 septembre à 19h30 à la salle de la Croix-Blanche à Epalinges.

7. Nous avons reçu une demande, à savoir si un championnat cantonal U13, U15 et U17 féminin peut être organisé car le niveau du championnat national est jugé trop élevé.

Merci de donner réponse au comité d'ici au 15 juillet.

Pour rappel, le délai d'inscriptions des équipes auprès de l'AVB est au 31 août 2020 et auprès de Swiss Basketball au 31 juillet 2020.

8. Championnat AVB, les clubs qui connaissent déjà leurs desideratas peuvent les envoyer à Dominique Michaux afin qu'elle puisse commencer les calendriers. Il sera bien sûr possible de faire des changements jusqu'au 31 août. Les formulaires seront à jour très rapidement sur le site de l'AVB.

9. Propositions du BC Epalinges concernant le 3x3

Le club du BC Epalinges aimerait organiser un tournoi 3x3. Michel Berthet passe la parole à Mehdi Zriba qui explique vouloir organiser un tournoi 3x3 (masculin, féminin et éventuellement mixte), qui n'empiéterait pas sur le championnat 5x5, pour les joueurs à partir de 18 ans. Mehdi Zriba demande si le comité serait intéressé ?

Michel Voide propose de rencontrer Mehdi en groupe de travail avec les personnes intéressées.

10. Proposition de Lausanne Ouest Basket (reçue hors délai)

Lausanne Ouest Basket propose que, lorsqu'une équipe d'une autre association régionale est intégrée au championnat cantonal AVB et que le lieu de la rencontre proposé par le club se situe en dehors du canton de Vaud, le club vaudois concerné par le déplacement puisse bénéficier d'un droit d'annulation au plus tard 7 jours avant la date prévue du match. Le match annulé serait toutefois considéré comme perdu au niveau du classement, sans autre sanction, forfait ou amende.

Michaël Stalder (Lausanne Ouest Basket) exprime son point de vue.

S'en suit une vive discussion. Proposition rejetée.

11. Luca Gradassi demande si un plan d'action est déjà prévu en rapport du Covid-19 afin d'anticiper des scénarios ?

Michel Berthet répond qu'hélas, nous allons vers l'inconnu et que la situation sera évaluée au cas par cas. Il est impossible de prévoir quoi que ce soit.

Michel Berthet termine en disant qu'aucun risque ne sera pris par rapport aux membres de notre communauté.

Michel Berthet invite Erik Lehmann à venir exposer à l'assemblée les divers projets Swiss Basketball en cours.

Puis Monsieur Florian Etter s'exprime à son tour.

Le Président Michel Berthet clôt l'assemblée à 23h00.

Compte tenu des circonstances (Covid-19), il n'y a pas d'apéritif offert après l'assemblée.

Michel Berthet
Président

Anne-Catherine Doyer
Responsable financier

Le 7 août 2020
Christine Ben Salah-Schupbach
Secrétaire A.I.